

R
M

04039978

BRUXELLES

- 2 -03- 2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : BAKKERIJ INVESTMENT HOLDINGS S.A.**Forme juridique : Société anonyme****Siège : Avenue Delleur, 17 à 1170 Bruxelles****N° d'entreprise : 472196889****Objet de l'acte : MODIFICATIONS DES STATUTS - DEMISSIONS - NOMINATIONS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le onze février deux mil quatre par Maître Pierre-Paul vander BORGHT, notaire à la résidence de Schaerbeek, « Enregistré 3 rôles sans renvoi au 1er bureau de l'Enregistrement de Woluwe le 17 février 2004 vol 18 fol 32 case 05 Reçu vingt-cinq euros (25,00 €) Le Receveur, (s) KANDARA Laurent » que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAKKERIJ INVESTMENT HOLDINGS S.A., a notamment décidé :

1) d'ajouter un article 11bis instaurant un droit de préemption sur les titres de la société et un article 33 relatif au règlement de litiges.

2) de modifier, article par article, les articles 2 1 et 18.1 des statuts

L'assemblée décide de remplacer le texte actuel de l'article 2.1, suite à la décision de transfert du siège social publiée à l'annexe au Moniteur belge du dix-huit janvier deux mil deux, sous le numéro 20020118-469, par le texte suivant

« Le siège social de la Société est établi à Watermael-Boitsfort / 1170 Bruxelles, avenue Delleur, 17 »

L'assemblée décide de modifier le texte actuel de l'article 18 1 par le texte suivant :

« 18.1 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts ou par la loi, toutes les décisions d'une assemblée générale doivent être adoptées à la majorité des trois/quarts des voix représentatives du capital social »

3) de modifier, article par article, les articles 19 1 et 26 3 des statuts, pour les mettre en concordance avec le code des sociétés

4) la démission, à compter de ce jour, de :

☐ Monsieur Guillermo ALESSANDRI MONCKEBERG, prénommé, de ses fonctions d'administrateur, Décharge lui est donnée ce jour.

L'assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur, à dater de ce jour :

☐ Monsieur Ramon ESCALER TERME, administrateur de sociétés, domicilié à Salvador Espriu 55-57, 2-1 C, Barcelona, Espagne, qui accepte

Son mandat sera exercé gratuitement et expirera après l'assemblée générale ordinaire de deux mil huit

En outre l'assemblée a décidé de conférer un mandat spécial à Monsieur José Ramon GARCIA-GALLARDO GIL-FOURNIER, domicilié à 1950 Kraainem, avenue Baron Albert d'Huart, 247, afin de :

Représenter la société en tant que représentant légal pour toutes les formalités et actes qui incombent à la société dans le cadre de son objet social ; procuration accordée par la société auprès des services de la BSCH pour assurer la gestion des comptes de la société, représentation de la société devant les autorités administratives belges en charge de l'inscription et des modifications à porter à la banque carrefour des entreprises et/ou guichets d'entreprises; représentation de la société devant les autorités administratives belges en charge de la publication des actes sociaux au Moniteur belge, représentation de la société devant les autorités administratives financières, procuration auprès des services postaux belges pour la réception et le retrait d'objets recommandés, pour l'ouverture d'une boîte postale et pour toute matière similaire ; procuration accordée auprès des services de la BSCH pour le retrait du courrier relatif aux comptes de la société.

Il pourra donner subdélégation, dans les limites de ce mandat, notamment pour la Banque Carrefour des Entreprises et/ou guichets d'entreprises ; pour le Registre de Commerce ; pour la réception et le retrait d'objets postaux recommandés, pour l'ouverture d'une boîte postale et pour toute diligence similaire.

Son mandat prendra fin sur simple décision de conseil d'administration.

5) de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée AFCO, ayant son siège à 1170 Bruxelles, avenue Delleur, 17 représentée par Monsieur Tanguy de Villegas, avec faculté de substitution, afin de signer et déposer toute déclaration de modification de l'inscription auprès de la BCE et auprès de la TVA.

Pour extrait analytique conforme

Pierre-Paul vander Borch

Notaire

Déposé en même temps : expédition dudit pv + coordination conforme